



Connaissances des affaires : légale ou non ?

Par **aza**, le **30/08/2012** à **13:54**

Bonjour,

bénéficiant [s]d'une aide juridictionnelle [/s](donc n'engendrant aucun frais de ma part), mon affaire est sur le point de toucher à sa fin en passant à la CIVI (dernière étape). Mais mon avocat m'envoie un document disant que pour continuer les procédures, il faut que j'accepte de céder 7% de mes gains lors de l'affaire pour ses honoraires et de signer le contrat. Je voulais savoir si c'était normal ou non ?

Je sais que de nouvelles lois sont passées la-dessus mais je ne les connais pas en détails. Il s'agit que je sache si c'est normal ou non, et si c'est raisonnable.

Merci de me donner une réponse dès que possible.
Cordialement

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **16:02**

Bonjour

Vous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à votre avocat dans laquelle vous l'informez que vous prenez contact avec le Bâtonnier afin de savoir si la demande de pourcentage de la part de votre avocat est légale alors que vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle.

Vous garderez une copie de votre lettre.